

PROTECTION NUMERIQUE

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

A retourner par mail ✉ : valencesud@agence.generali.fr

Nom commercial et de la société de gestion :

Adresse de l'hôtel :Chiffre d'affaires HT :€

Code Postal:.....Ville :.....

☎ Tel.:.....📠 Fax :.....✉ Email :.....

Chiffre d'affaires	Cotisation Annuelle T.T.C.	Choix
Jusqu'à 1 500 000 €	377,00 €	
Au delà	Nous consulter	

TEXTE DE GARANTIE :Generali – Conditions générales GA6L22B

CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES :

Les garanties Dommages et Pertes vous couvrent pour les incidents numériques que vous subissez et leurs conséquences sur votre activité.

Les garanties Responsabilité Civile vous apportent une sécurité complémentaire si ces incidents impactant des tiers, vos clients et vos fournisseurs par exemple.

Le souscripteur confirme que les caractéristiques suivantes sont bien respectées :

- Activité exercée : Hôtel et/ou restaurant
- L'entreprise n'est pas en procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)
- Vous possédez de 1 à 9 postes informatiques
- Votre site internet/extranet est un outil important pour votre activité
- Votre site n'est pas un point d'accès pour vos salariés et/ou vos partenaires
- Votre site intègre des services de vente de produits et/ou de services en ligne
- Vous conservez-vous les données bancaires de vos clients
- Le pourcentage de votre activité e-commerce représente au maximum 65% de votre chiffre d'affaires
- Vous n'êtes pas référencé comme sous-traitant / fournisseur dans des grandes entreprises ou administrations
- Vous effectuez au minimum des sauvegardes de l'ensemble des données nécessaires à votre activité hebdomadairement sur des supports de stockage conservés en dehors des locaux de l'entreprise
- Vous sensibilisez régulièrement vos collaborateurs aux risques numériques et à leurs conséquences

Les garanties « Dommages & Pertes » sont :

- l'expertise informatique pour identifier l'incident numérique et le résoudre ;
- la reconstitution des données perdues ou altérées par un incident numérique ;
- la notification des autorités réglementaires et des clients particuliers ayant subi une atteinte à leurs données ;
- le monitoring, c'est-à-dire la surveillance sur internet permettant de détecter l'usage abusif des données personnelles de vos clients particuliers ;
- les conseils en relations publiques et les prestations de nettoyage et/ou de voyage en cas d'atteinte à votre réputation numérique, suite à un incident numérique subi ;
- l'expertise informatique et la gestion de crise mises en œuvre pour neutraliser une tentative de cyber-extorsion ;
- les pertes d'exploitation consécutives à un incident numérique et les éventuels frais supplémentaires engagés.

Les garanties « Responsabilité Civile » sont :

- les conséquences financières de votre responsabilité en cas d'atteinte aux données ou aux systèmes informatiques de tiers ;
- les frais de défense engagés en cas d'enquête réglementaire ou administrative menée par une autorité compétente en matière de protection de données ;
- les conséquences financières de votre responsabilité en cas de publication numérique réalisée par votre entreprise et dommageable pour un tiers.

TABLEAU DE GARANTIES ET DES FRANCHISES APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM	FRANCHISES
Domages et Pertes		
Tous dommages Dont :	100 000 € par année d'assurance	Néant
• Frais d'expertise informatique	Souscrit	
• Frais de reconstitution de données	Souscrit	
• Frais de notification	Souscrit	
• Frais de monitoring	Souscrit	
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	Souscrit	
• Frais en cas de tentative de cyber-extorsion	Souscrit	
• Pertes d'exploitation et/ou Frais supplémentaires	Souscrit	16 Heures ouvrées par sinistre
Responsabilité Civile		
Tous dommages Dont :	500 000 € par année d'assurance	3 000 EUR par sinistre
• Atteinte aux données et au système informatique	Souscrit	
• Enquête règlementaire / administrative	Souscrit	
• Publication numérique	Souscrit	

Période d'assurance : 1 an avec tacite reconduction avec un préavis de 2 mois

Date d'effet : Date de la signature de la présente demande

Échéance principale du contrat et des adhésions : 1er janvier de chaque année

Fractionnement : annuel

Le souscripteur déclare avoir pris connaissance, accepter et rester en possession de la notice d'information relative au fonctionnement des garanties individuelle accident correspondant au contrat mentionné ci-dessus.

Fait à : le/...../20....

Signature et tampon :

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont destinées à GENERALI IARD et ses intermédiaires. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa version modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de : Generali, Direction de la conformité - TSA 70100 - 75309 Paris Cedex 09, ou par courriel à l'adresse droitdaces@generali.fr.